

En application de la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, « un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale » dans le journal d'information générale de la ville. Les textes communiqués sont publiés conformément à l'article du règlement intérieur s'y rattachant et leur contenu n'engage que la responsabilité de leurs auteurs.

Groupe de la Majorité

Par mesure de précaution et afin de respecter les règles édictées par le Code électoral, les expressions politiques seront suspendues jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal.

Moissac Avenir

Par mesure de précaution et afin de respecter les règles édictées par le Code électoral, les expressions politiques seront suspendues jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal.

Divers Gauche

Par mesure de précaution et afin de respecter les règles édictées par le Code électoral, les expressions politiques seront suspendues jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal.

Rassemblement National

Par mesure de précaution et afin de respecter les règles édictées par le Code électoral, les expressions politiques seront suspendues jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal.

Monsieur Daniel Calvi

Par mesure de précaution et afin de respecter les règles édictées par le Code électoral, les expressions politiques seront suspendues jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal.